

POC de Dunkerque : décision stupéfiante, les agents stupéfaits....

Depuis l'année dernière et la note de service sur les contrôles de personnes médiatiquement connues (en gros les « influenceurs et autres vedettes du petit écran ») la CFDT Douane pensait qu'on avait touché le fond mais non il y a toujours pire.

En effet, surfant sur l'affaire « Palmade » (en ayant une pensée pour les victimes malheureuses de cet accident), voilà que le chef du POC dégage une préconisation, par l'envoi d'un simple mail aux chefs de brigade. Tous les agents, jusqu'à l'encadrement, en sont restés pantois tant ça sent la théorie du doigt mouillé !!!

Voici le mail

Dans le contexte médiatique actuel et afin de protéger les agents en cas d'accident après le contrôle, il est important de rappeler aux services que lors de petites constatations de stupéfiants sur des consommateurs il convient d'éviter de laisser partir l'infacteur au volant de son véhicule (VL et PL) sans avoir demandé aux Forces de Sécurité Intérieures de vérifier s'il ne conduisait pas sous l'emprise de drogue.

En cas de non-intervention de ces services il en sera fait mention au rapport avec indication du service contacté et de l'heure.

Si l'intention de « protéger » les agents et les autres usagers de la route est louable, **on fait comment concrètement ???**

A l'issue de la procédure, les agents font appel aux forces de l'ordre pour tester les infracteurs, mais cela pose question :

- La première : sur quelle base légale retient-on la personne ? L'Administration ignore-t-elle que notre article 60 a été et est remis en cause par le Conseil Constitutionnel pour bien moins que ça !
- La seconde : après avoir retenu une personne sans fondement, que font les agents avec cette dernière si les Forces de l'Ordre ne se déplacent pas ? **Sérieusement !!!**

La CFDT dit stop à l'amateurisme !!

A être borderline, le risque est de perdre encore des prérogatives.

A chaque échelon hiérarchique de prendre réellement ses responsabilités en donnant des instructions claires et non folkloriques. Les agents et la hiérarchie intermédiaire méritent mieux !!!

Il y a longtemps que l'article 22* a lui été supprimé.

Soyons enfin professionnels à tous les niveaux.

* Article 22 : démerde te !!!